

MAIRIE DE QUINTIGNY

DÉGRÈVEMENT D'IMPÔTS DIRECTS

Pour pertes de récoltes consécutives à la sécheresse

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les listes de parcelles concernées par un dégrèvement de Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties (TFPNB) ainsi que le montant des dégrèvements ordonnancés peuvent être consultés en Mairie à partir du mercredi 30 septembre 2026 aux heures d'ouverture du secrétariat.

À Quintigny

Le 25/09/2026

**Le Maire,
Frédéric LAMY**



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "FL", written over a faint, larger version of the official seal.